

Demande relative à la construction du nouveau poste Fleury à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation

**Proposition de suivi des coûts du projet
suite à la séance de travail du 27 janvier 2014**

Suivi des coûts du Projet du Transporteur

1 Dans le cadre de décisions rendues par la Régie depuis août 2013¹, celle-ci a entre autres
2 fait état de modalités relatives au suivi des coûts à effectuer dans les rapports annuels du
3 Transporteur, dont ce dernier a pris acte. Ces décisions visent des demandes
4 d'investissement d'une valeur égale ou supérieure à 25 M\$ pour lesquelles le Transporteur
5 a soumis une proposition en quatre volets séquentiels aux fins de la reddition de comptes
6 des coûts et de l'état d'avancement des projets visés.

7 Le Transporteur n'a pas intégré cette proposition dans sa demande à la Régie visant la
8 construction du nouveau poste à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation (le « Projet du
9 Transporteur ») et a plutôt référé à ce titre à la pratique existante reconnue à ce jour, la
10 proposition soumise n'ayant pas été retenue par la Régie dans la décision visant le poste
11 Duchesnay précédant le dépôt de cette demande. Le Transporteur a néanmoins amendé
12 cette dernière en date du 6 novembre 2013, afin de faciliter la préparation du suivi fait dans
13 le cadre de ses rapports annuels et de l'uniformiser, tout en tenant compte des limites et
14 des contraintes auxquelles il doit faire face ainsi que des modalités et préoccupations
15 exprimées par la Régie dans les décisions précitées (pièce HQT-2, Document 2).

16 Par ailleurs, lors d'une séance de travail tenue à la Régie le 27 janvier 2014², le
17 Transporteur a eu l'occasion d'exprimer sa préoccupation, soit qu'il observe un décalage
18 entre l'information fournie dans ses rapports annuels et les informations produites à l'appui
19 de son modèle de gestion interne. Il a ainsi proposé une démarche en vue de permettre
20 l'optimisation de sa reddition de comptes des projets majeurs dans le cadre de ses rapports
21 annuels. Cette démarche vise à convenir d'une proposition équilibrée tenant compte à la
22 fois des besoins d'information de la Régie et des informations à l'appui des modèles de
23 gestion internes du Transporteur et de HQÉSP. Aux termes de cette démarche, une
24 nouvelle proposition sera présentée par le Transporteur.

25 Dans l'intervalle, le Transporteur a proposé de revoir l'ensemble des propositions
26 présentées à ce titre pour les dossiers pour lesquels la Régie n'a pas encore rendu sa
27 décision finale quant au suivi des coûts de ses projets, de façon à proposer un mode de
28 suivi similaire à celui réalisé à ce jour dans ses rapports annuels, conformément à la
29 pratique établie depuis la réglementation de ses activités.

30 C'est dans cette perspective que le Transporteur présente cette nouvelle proposition quant
31 au suivi des coûts du présent Projet, de l'échéancier et des écarts dans un format similaire à
32 celui déjà réalisé dans son Rapport annuel 2012 pour le projet St-Césaire - Bedford
33 (pièce HQT-5, Document 1, Annexe, pages 25 et 26). Le Transporteur présentera ainsi le

¹ Dossier R-3832-2013 visant le poste Duchesnay (D-2013-120), dossier R-3845-2013 visant les postes de Radisson et de la Nicolet (D-2013-126), dossier R-3849-2013 visant le poste de la Madawaska (D-2013-130) et dossier R-3846-2013 visant le poste de la Nicolet (D-2013-156).

² Voir la présentation déposée à cette séance à la pièce HQT-2, Document 3.

- 1 suivi des coûts réels de son Projet sous la même forme et le même niveau de détails que
- 2 ceux du tableau 2 de la pièce HQTD-2, Document 1. Il présentera également un suivi de
- 3 l'échéancier de son Projet et fournira, le cas échéant, l'explication des écarts majeurs des
- 4 coûts projetés et réels et des échéances.

- 5 Le Transporteur demande respectueusement à la Régie d'accueillir cette nouvelle
- 6 proposition de suivi des coûts du présent Projet.